

# RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



Les ateliers d'éveil du RPE de Liffré-Cormier Communauté sont ouverts aux habitants du territoire et leur fréquentation est gratuite.

Le RPE s'appuie sur le cadre de fonctionnement des ateliers d'éveil rédigé par la CAF (affiché dans chaque lieu d'atelier d'éveil).

Le temps d'ouverture sur chaque commune est de 9h30 à 11h30. Les ateliers d'éveil sont fermés pendant les vacances scolaires.

Pour toute venue, le formulaire pour l'inscription annuelle doit être dûment rempli au plus tard à la deuxième participation. Dans ce formulaire, se trouve également l'autorisation parentale nécessaire pour l'accueil de chaque enfant.

Une inscription est obligatoire pour participer à chaque séance via un framadate. En cas d'empêchement, pensez à prévenir de votre absence. Toute personne se présentant à la séance ne pourra être accueillie si :

- \* le formulaire d'inscription n'est pas rempli à la deuxième séance
- \* la réservation n'a pas été effectuée
- \* la capacité d'accueil est déjà atteinte.



Afin que chacun puisse participer, il est demandé de s'inscrire au maximum une fois par semaine.

Les effets personnels de l'adulte référent (sac à main, manteau, chaussures), ainsi que ceux des enfants, seront rangés aux emplacements prévus.

Ni la commune, ni Liffré-Cormier Communauté, n'est responsable en cas de vol des effets personnels.

Les téléphones portables doivent rester dans les sacs dans la mesure du possible et n'être utilisés que de manière exceptionnelle (photos, urgence...).

Les participants s'engagent à ne photographier que les enfants dont ils sont responsables, ceci afin de respecter le droit à l'image de chacun.

L'adulte est responsable des enfants qu'il accompagne et doit se conformer aux règles de vie et de sécurité établies par le relais. Il s'engage à :

- \* Prévoir une paire de chaussons, par mesure d'hygiène.
- \* Apporter le nécessaire pour le bien-être de l'enfant : doudou, tétine, couche pour le change, trousse de premiers soins.
- \* Aider au rangement (et nettoyage si besoin) du matériel à la fin de la séance.

**La fréquentation de l'atelier d'éveil implique l'acceptation du présent règlement par les parents et l'adulte accompagnant, par la signature du formulaire d'inscription.**

*Le relais n'a pas de mission de suivi, ni de contrôle auprès des assistants maternels. Cette tâche relève uniquement du Service Agrément du Conseil Département.*

## CONTACTS :

Klervi Allainguillaume: 06.17.35.31.53  
Sabrina Brancquart : 06.12.09.15.77  
Aurélie Lemerrier : 07.78.41.84.58  
Laura Lesage: 07.63.49.12.86  
Marion Parot : 06.72.92.53.22



Liffré = Cormier  
COMMUNAUTÉ